

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le onze février deux mille vingt-six, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 51 membres sont présents, 49 membres avec voix délibérative (40 titulaires et 9 suppléants)
Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants – 19 titulaires – 7 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART | 11. Bruno LEFEBVRE | 20. Marie-Danielle CHEVALIER (S) |
| 2. Yvette BLANCHARD | 12. Pascal MOMPACH | 21. Bernard DEBUT (S) |
| 3. Pascal BRUNIAUX | 13. Karine MORELLE | 22. Bernadette GODET (S) |
| 4. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 14. Francis NOBLECOURT | 23. Claude LECLERCQ (S) |
| 5. Fabien CARPENTIER | 15. Michel PRETTRE | 24. Philippe LOYEZ (S) |
| 6. Jacques DENOYELLE | 16. Maryvone RINGEVAL | 25. Marie-Claude URBAIN (S) |
| 7. Pascal DUEZ | 17. Laurence SAYDON | 26. Thérèse WAGNIES (S) |
| 8. Dominique GAILLARD | 18. Gérard SETAN | |
| 9. Bernard HUREZ | 19. Sylvain TRANOY | |
| 10. Billy JOURNET | | |

1 suppléant n'ayant obtenu procuration :
Jean-Paul BASSELET(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 17 titulaires- 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. Etienne BASQUIN | 7. Sylvain HALLE | 13. Patrice QUEVREUX |
| 2. Marie-Josée DEPRez | 8. Michel HENNEQUART | 14. Henri QUONIOU |
| 3. Bernadette DUBUIS | 9. Yannick HERBET | 15. Laurence RIBES |
| 4. André-Marie FORRIERE | 10. Monique LESNE | 16. Jeremy RICHARD |
| 5. Daniel FORRIERES, | 11. Joseph MODARELLI | 17. Paul SOUPLY |
| 6. Jean-Claude GERARD | 12. Véronique NICAISE | 18. Claude DOYER(S) |
| | | 19. Axelle DOERLER(S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 4 titulaires) :

1. Didier ESCARTIN
2. Michel DHANEUS
3. Jean-Marc LEMEITER
4. Roland SALENGRO

1 suppléant n'ayant obtenu procuration :
Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Gilbert DRAIN, Jean FICHAUX, Jean-Marie DEVILLERS, Eddy DHERBECOURT, Jean-Pierre DHORME, Alban DOBREMETS, Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Olivier GOBERT, Jean-Claude GUINET, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Romain MANESSE, Stéphane MAURICE, Yves MARECAILLE, Daniel POTEAU, Slimane RAHEM, Nicolas SIEGLER, Valérie VAILLANT.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Maurice DEFAUX, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Julien LEONARD, Jean-Félix MACAREZ, Jérôme MELI, Gilles PELLETIER, Jacques OLIVIER, Liliane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ,

Secrétaire de séance :

Laurence RIBES

Objet : Sollicitation de subvention LEADER : Animation / Gestion 2026

à la Sous-Préfecture

La **Vice-Présidente** rappelle que le Pays du Cambrésis, fort de ses 2 programmations LEADER précédentes, a déposé une nouvelle candidature à la Région pour LEADER 2023-2027, avec l'ensemble des acteurs du territoire (EPCI, Région, Département, chambres consulaires, associations ...)

La Région, lors de sa commission permanente du 30/11/2023, a validé la candidature du Cambrésis.

Le Pays du Cambrésis a mis en place sa gouvernance locale définie par le terme de « Groupe d'Action Local (GAL) », porté par le Pays, qui se compose de l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, organisé comme suit :

- Comité de programmation : 22 membres
 - ✓ 11 membres du collège public : 5 élus CAC, 4 élus CA2C, 2 élus CCPS
 - ✓ 11 membres du collège privé : entreprises, associations, co dev.
- Comité technique : techniciens des partenaires (EPCI, Chambres consulaires (CCI, CMA, Agriculture), Région, Département, EPIC
- Equipe d'animation : 1,5 ETP (poste d'animateur et gestionnaire)

Le Programme européen LEADER 2023-2027 apporte des :

- Aides financières aux projets, répondants à la Stratégie Locale de Développement, portés par des entreprises, des associations, des collectivités...
- Animations locales, des projets de coopération, de l'ingénierie.

Le programme oriente aussi les porteurs de projets vers d'autres aides financières et partenaires. Il assure une veille stratégique pour sur les dispositifs financiers, les appels à projets en adéquation avec les besoins locaux.

L'équipe d'ingénierie du programme LEADER 2023-2027 se compose de :

- Un poste d'animateur LEADER (1 ETP),
- Un poste de gestionnaire LEADER (0,5 ETP),

Postes financés à hauteur de 80% par les fonds européens LEADER.

Le Pays sollicite le renouvellement des financements pour ces postes, pour l'année 2026.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Animation / Gestion / Communication (01/01/26 au 31/12/26)				
	Dépenses	Dépense subventionnable LEADER	Recettes	
Salaires et charges 0,5 ETP gestionnaire LEADER (12 mois)	30 490,32 €	30 490,32 €	FEADER - LEADER	79 829,68 €
Salaires et charges 1 ETP animateur LEADER (12 mois)	51 933,24 €	51 933,24 €	Autofinancement : Pays du Cambrésis	19 957,42 €
frais de fonctionnement indirects (forfait 15% des frais de personnel directs éligibles - art.68 du règlement UE n° 1303/2013)	12 363,54 €	12 363,54 €		
Communication	5 000,00 €	5 000,00 €		
TOTAL	99 787,10 €	99 787,10 €	TOTAL	99 787,10 €

Il est donc proposé au comité syndical de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser le Président à solliciter la subvention et signer les documents s'y afférents.

Monsieur Jacques DENOYELLE, Madame Dominique GAILLARD, Monsieur Philippe LOYEZ et Madame Laurence SAYDON, représentants de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Après constatation que leur départ n'affecte pas le quorum
45 membres ont pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY



02 MARS 2026

Publié le

Certifié exécutoire le 02 MARS 2026